



Global Compact 2018

Communication on progress





UNO SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Table des matières

Déclaration de soutien aux principes du pacte mondial de l'ONU	2
1. Présentation Synechron France	3
2. Rappel des 10 principes du pacte mondial de l'ONU	4
1. Droits de l'homme.....	4
2. Conditions du travail	4
3. Respect de l'environnement	4
4. Lutte contre la corruption	4
3. Actions en faveur des droits de l'homme	5
4. Actions en faveur des conditions de travail	5
5. Actions en faveur du respect de l'environnement.....	9
6. Action de lutte contre la corruption	13



Déclaration de soutien aux principes du pacte Mondial de l'ONU



Synechron France est adhérent au pacte de l'ONU depuis le 27/11/2016.

Ce document constitue notre première Communication sur le Progrès (COP 2018).

Il affirme l'attachement de Synechron France aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

J'exprime ici notre engagement à les respecter, les promouvoir et à les mettre en œuvre.

Laurent Salvinien



1- Présentation Synnechron France

Synnechron est une société de conseil en systèmes d'information indépendante qui offre des solutions novatrices aux acteurs du monde de la finance à travers trois domaines principaux : le digital, le business consulting et la technologie.

Basé à New York, nous possédons 16 bureaux (USA, Canada, Angleterre, France, Pays-Bas, Suisse, Luxembourg, Allemagne, Moyen-Orient, Singapour, Hong Kong, Inde, Japon, Australie ainsi que des centres de développement en Inde et en Serbie) et comptabilisons plus de 8 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaire annuel de près de 500 millions de dollars.

Synnechron France est la filiale du groupe Synnechron basée à Paris. Elle décline l'offre du groupe sur le marché Français.



2- Rappel des 10 principes du pacte mondial de l'ONU

Les Dix Principes du Pacte mondial sont rappelés ci-dessous.

Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.
2. Les entreprises sont invitées à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Conditions du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
6. Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Respect de l'environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. Les entreprises sont invitées à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Ce rapport annuel présente en synthèse l'ensemble de nos actions initiées ou renforcées en 2018 pour chacun de ces principes et les mesures des performances de celles-ci.

3- Actions en faveur des droits de l'homme

Nous sommes une société de droit Français, soumise à ce titre au cadre législatif Français, qui n'autorise aucune violation des droits de l'homme.

La mise en place récente de RGPD au niveau Européen renforce encore le droit des individus.

4- Actions en faveur des conditions de travail

Principes 4 & 5

Les principes n° 4 (éliminer les formes de travail forcé ou obligatoire) et 5 (abolir le travail des enfants) n'appellent aucune action de notre part, du fait que nous sommes établis en France et que le simple respect de la loi garantit les 2 principes.

Principe 3

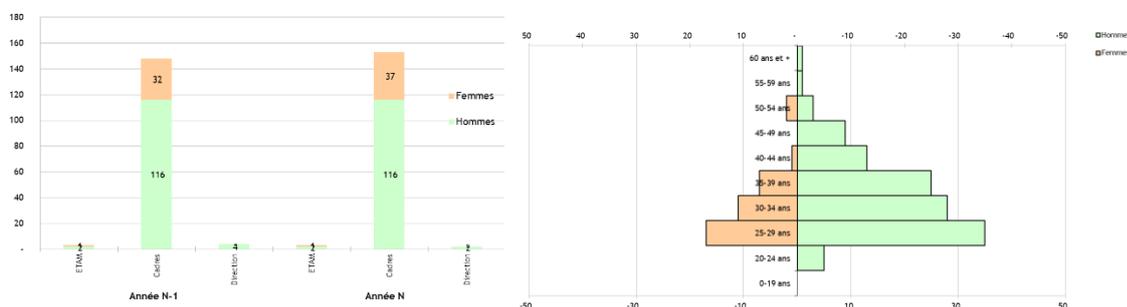
Au titre du principe n° 3 (respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective), des élections pour la mise en place d'une DUP – délégation Unique du Personnel, regroupant dans une seule instance le Comité d'Entreprise (CE), le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et les Délégués du Personnel (DP) – ont été organisées en 2013.

Synechron France dispose d'une DUP depuis le second tour des élections, qui a eu lieu le 21 mai 2013.

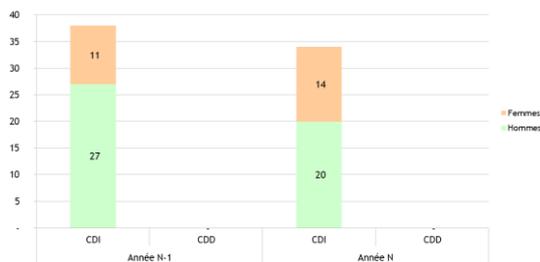
Principe 6

Au titre du principe n° 6 (contribuer à l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession), nous souhaitons mettre en exergue quelques extraits du rapport de situation comparée que nous avons établie en 2018.

Statistiques Diversité HF - âge moyen : 33 ans pour les femmes / 35 ans pour les hommes



Les femmes représentent 24% de l'effectif de Synechron France, en augmentation de 6,5% depuis 2014. Cette augmentation est très liée aux efforts que nous réalisons pour l'embauche de femmes. En 2017/2018, les femmes ont représenté 41% de nos recrutements.



Pour favoriser l'égalité professionnelle, nous avons aligné les conditions des congés paternité et maternité. Cf. un extrait de notre accord égalité professionnelle, signé le 15/01/2018, résigné en novembre 2018.

Article 4.1 - Favoriser l'équilibre des responsabilités liées à la parentalité

Un salarié peut demander à bénéficier d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant conformément à l'article L. 1225-35 et suivants du code du travail.

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant ouvre droit à une allocation minimum versée par la sécurité sociale.

Les partenaires sociaux Syntec conviennent de compléter cette allocation, à hauteur de 100 % du salaire de base sous réserve d'une ancienneté minimale du salarié en congé paternité d'un an dans l'entreprise.

L'ancienneté se définit selon les conditions édictées à l'article 12 de la convention collective.

Par ailleurs, si l'ancienneté d'un an est atteinte par le salarié au cours de son congé de paternité et d'accueil de l'enfant, il recevra à partir du moment où l'ancienneté sera atteinte, l'allocation fixée par le présent article pour chacun des jours de congé de paternité restant à courir.

Le conjoint salarié de la femme enceinte ou la personne salariée liée à elle par un PACS ou vivant maritalement avec elle bénéficie d'une autorisation d'absence rémunérée pour se rendre à trois des examens médicaux obligatoires au maximum sur présentation d'un justificatif.

Article 4.2 – Rendre prioritaire l'examen des droits d'utilisation du CPF d'un(e) salarié(e) de retour de congé maternité/paternité

Le Compte Personnel de Formation (CPF) mis en place dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle en 2014 est un dispositif majeur dans le projet professionnel des salariés, qui leur assure des heures de formation tout au long de leur carrière. Il permet d'acquérir une qualification (diplôme, titre professionnel), une certification ou encore de réaliser un bilan de compétences.

Dans le but d'équilibrer l'accès à la formation des femmes et des hommes, Synechron France rendra prioritaire l'examen des droits d'utilisation du CPF d'une salariée de retour de congé maternité ou d'un salarié de retour de congé paternité.

Pour cela, l'équipe RH réalisera un entretien professionnel au retour de ces congés et sensibilisera les salariés aux droits et à l'utilisation du CPF.

Par ailleurs, de nombreuses actions en faveur des conditions de travail ont été mises en place, sans qu'elles ressortent spécifiquement d'un des 4 principes du pacte de l'ONU.

- **Eviter la précarisation des conditions de travail**

100% de nos salariés sont en CDI.

- **Assurer l'employabilité de nos salariés par la formation**

Le bilan des formations dispensées en 2018 est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

	Employés	Heures	Coût	FAFIEC
Finance	31	659,0	10 473 €	
Langue	41	1 070,5	79 015 €	71 985 €
Progiciel	33	1 157,5	37 100 €	
Technique (IT)	22	326,0	16 839 €	5 193 €
Gestion de projet	20	448,0	36 068 €	26 672 €
Développement personnel	16	267,0	23 192 €	1 746 €
Autres	18	87,5	3 757 €	
Contribution FAFIEC non utilisée			6 829 €	
Total	181	4015,5	213 273 €	105 596 €

Toutes les formations recensées ci-dessus ont contribué à maintenir l'employabilité de nos salariés.

Cet investissement a représenté 2% de notre masse salariale brute, ce qui est bien au-delà des 1,1% de nos obligations (cotisations au FAFIEC). Ceci représente 24,5 heures de formation par employé pour l'année 2018.

- **Eviter les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)**

Lors du déménagement dans notre nouveau siège à Paris, nous avons investi dans du mobilier ergonomique.

44 postes de travail sont ainsi constitués :

- de tables montantes et descendantes, permettant de définir la meilleure position de travail : il est possible de travailler debout si on le souhaite.
- et de fauteuils ergonomiques munis de nombreux réglages.

4 tables et des fauteuils plus classiques complètent ce dispositif.

Par ailleurs une expérience de mise à disposition des employés de souris ergonomiques est en cours.



- **Sauver les vies**

Une formation d'une demi-journée à la réanimation cardio-pulmonaire a été organisée le 6 juillet 2018 dans nos locaux. Elle a permis à la majorité des employés du siège de se familiariser avec l'utilisation d'un défibrillateur.

- **Encourager la solidarité**

En 2018 nous avons encouragé la solidarité au bénéfice de l'association Rejoué. Cette association collecte des jouets, qu'elle remet en état, pour les distribuer ensuite à des associations caritatives, qui les offrent ensuite à des enfants défavorisés. www.rejoue.asso.fr.

Nous avons organisé une collecte de jouets pour Noël, et participé à la remise en état des jouets par les salariés de l'association en chantier d'insertion. Nous sommes fiers d'avoir contribué à cette action en finançant la remise en état d'un jouet (9,50) pour chacun de nos salariés, soit un montant total de 1 520 EUR.

➤ **Nos actions pour la période à venir**

Nous continuerons évidemment en 2019 les actions mises en place au cours des périodes précédentes. Nous mettrons également en place de nouvelles actions :

- Organisation des élections du Comité social et Economique (CSE), puisque la date butoir est fixée au 1er janvier 2020.
- Négociation d'un accord Qualité de Vie au Travail (QVT) avec les délégués syndicaux de l'entreprise.
- Installation d'un défibrillateur dans nos locaux, en plus de ceux qui sont à disposition dans les parties communes de l'immeuble.
- Plan de formation 2019.
- Mise en place de partenariats avec d'autres associations dans le cadre de la RSE.



5- Actions en faveur du respect de l'environnement

Principes 7 & 9

Le principe n° 7 (appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement) est un état d'esprit et n'appelle aucune action spécifique.

Le principe n° 9 (favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement) ne s'applique pas dans notre contexte de société de services.

Principe n°8

Le principe n° 8 (entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement), en revanche, s'applique parfaitement dans notre contexte. Nous listons ci-après l'ensemble des actions qui relèvent de ce principe :

- Limiter les dépenses d'énergie au quotidien

Synechron a fait le choix en 2017 de déménager dans un immeuble HQE. Depuis février 2018, nous sommes installés 28 avenue Victor Hugo à Paris, dans un bâtiment récemment entièrement rénové.

Ce bâtiment a été certifié :

- Très bon, selon l'axe « Bâtiment durable », par Certivéa en novembre 2016
- Asset Performance: very good (62,4%) & Building Management: very good (56,6%), par Breeam in use, en mai 2018

La consommation d'énergie est limitée par l'installation d'interrupteurs avec détecteurs de présence. Par ailleurs, une charte de bonne conduite a été éditée à destination de tous nos employés du siège.

- Limiter l'impact des transports

Synechron a investi massivement dans du matériel vidéo pour permettre l'organisation régulière de vidéo-conférence et ainsi limiter les déplacements entre nos différents lieux de mission.

L'investissement matériel (écrans TV, araignées, caméras et microphones, Ipad de pilotage) s'est élevé à 24 537 EUR. En parallèle, Synechron paie mensuellement 422 USD à la plate-forme zoom pour son abonnement aux salles de réunions virtuelles.

- Promouvoir une vie saine

Synechron investit dans le bien-être de ses employés et offre chaque semaine une corbeille de fruits mise à disposition de tous les employés présents au siège. Pour ce faire, nous avons souscrit un abonnement auprès de la société eat5 (www.eat5.fr) qui propose des fruits issus de l'agriculture biologique. Cet investissement s'élève à 44 EUR/semaine.

Dans nos nouveaux locaux, un vaste espace cuisine a été aménagé. Cet espace, équipé d'un micro-onde et d'une fontaine à eau filtrée, permet à chacun de déjeuner à moindre coût et sans obligation d'avaler des sandwiches ou de la nourriture industrielle à la va-vite. Très apprécié des collaborateurs, cet espace contribue fortement à la convivialité au sein de l'entreprise.

Enfin, depuis plus de 10 ans, Synechron présente une équipe de coureurs aux « 20 km de Paris ». L'inscription n'est pas réservée aux champions, même si notre meilleur coureur a couvert la distance en 1 h 11 min 59 sec, et s'est classé 83ème sur 25 126 participants en 2017. En 2018 nous avons alignés 32 coureurs et l'investissement s'est élevé 3 000 EUR.

- **Recycler**

Nous avons mis en place une politique ambitieuse de gestion des déchets.

Tout d'abord nous limitons la production de déchets :

- Nos imprimantes ont toutes été paramétrées pour imprimer systématiquement en recto-verso : ceci permet de limiter la consommation de papier, que par ailleurs nous trions (cf. plus bas) et nous utilisons exclusivement du papier recyclé pour tous les documents internes.
- A la cuisine, nous avons fait le choix de ne pas mettre à disposition de gobelets plastique. De nombreux mugs aux couleurs de l'entreprise sont à disposition des collaborateurs pour boire au choix, leur thé ou leur café, ou celui que nous mettons à leur disposition. De plus, nous avons décidé d'investir dans une machine à café à grain pour éviter l'utilisation des capsules en plastique et en aluminium.
- Dans le même esprit, nous mettons à disposition de nos collaborateurs des assiettes et des couverts en métal, lavés quotidiennement (lave-vaisselle installé).

Nous trions nos déchets. Nous avons souscrit un abonnement auprès de la société « Les joyeux recycleurs » (www.lesjoyeuxrecycleurs.com). Tous les 15 jours une collecte vient ramasser les 7 containers spécialisés pour chaque type de déchet que nous produisons. Les types de déchets recyclés sont les suivants :

- Papier
- Gobelets
- Canettes
- Bouteilles plastiques
- Verre
- 5 en 1 : Cartouches d'imprimante / Piles / Lampes / Stylos / Bouchons

Cet investissement pour la planète nous coûte 180 EUR/mois.



- **Limiter notre consommation d'énergie (équipement informatique)**

Lors de notre déménagement, nous avons prêté une grande attention au renouvellement de notre parc informatique. Le choix de fournisseurs responsables a guidé toute notre démarche. Nos PC portables (environ 40) ont été achetés chez Dell, partenaire de Energy Star.



Nous nous sommes équipés d'écran BENQ réputés pour leur faible consommation d'énergie. En effet BENQ participe au programme energy star. (www.greenit.fr/energy-star)

Tous les serveurs de notre Système d'Information (SI) interne ont été décommissionnés et nous avons migrés sur le cloud proposé par Amazon Web Services (AWS). L'objectif était de réduire notre empreinte énergétique en profitant du parc de serveurs AWS. Nous avons été convaincus par la démarche d'Amazon qui a pour objectif d'utiliser 100 % d'énergies renouvelables pour réduire l'empreinte de son infrastructure mondiale sur l'environnement.

Nos serveurs de télécommunication sont, eux, hébergés chez OVH qui a développé un système de refroidissement de ses datacenters très peu énergivore. Pour plus d'information <https://www.ovh.com/fr/apropos/green-it.xml>

Dans le même esprit d'engagement pour la planète, nous avons décidé d'alléger au maximum le poids de nos signatures mail et de proscrire toute photo dans nos signatures, tout en rappelant qu'il ne faut pas imprimer tous les mails.

Kind regards,

Prénom NOM

Tittr - Synechron Technology

Mobile +33 x xx xx xx xx

28-32 avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France

Synechron

[WEB](#) - [FACEBOOK](#) - [TWITTER](#) - [LINKEDIN](#)



Please consider the environment before printing this e-mail



Enfin, nous avons dématérialisé de nombreux documents administratifs et tendons vers le zéro papier. En particulier nous avons mis à disposition de tous nos collaborateurs un coffre-fort électronique et n'éditions plus de feuilles de paie papier. Cet outil permet à tous nos collaborateurs de stocker tous leurs documents électroniques. Cet engagement représente un investissement de 170 EUR mensuel.

Une demande formelle a été envoyé à nos clients pour établir l'envoi mensuel de nos factures exclusivement par mail, ce qui a été accepté par la plupart de nos interlocuteurs.

De plus, nous avons répondu favorablement à la mise en place de la signature électronique via les plateformes de nos clients afin de réduire l'impression et l'envoi de nos contrats clients.



➤ **Nos actions pour la période à venir**

Nous continuerons évidemment en 2019 les actions mises en place au cours des périodes précédentes. Nous mettrons également en place de nouvelles actions :

- Disparition complète des gobelets en carton pour aller encore plus loin dans notre politique zéro déchets.
- Sensibilisation à la limitation des impressions couleurs.



Objectif Zéro Papier

6- Action de lutte contre la corruption

Nos clients ont mis en place des référencements, des plates-forme pour les Appels d'Offres, qui limitent de facto les possibilités de corruption.

Nous nous interdisons évidemment toute forme de corruption et nous avons matérialisé ces engagements par des chartes publiées sur notre intranet.

Extrait de notre charte RSE relatif à la lutte contre la corruption

« L'éthique dans la conduite des affaires est l'une de nos préoccupations permanentes. Nous nous engageons activement contre toute forme de corruption. Les fournisseur·euse·s s'engagent à lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion de fonds, la fraude et les pots-de-vin. Les fournisseur·euse·s s'interdisent d'offrir aux collaborateur·rice·s de Synechron France tout avantage (marchandises ou services gratuits, emplois ou opportunités) qui viserait à faciliter leurs activités avec notre entreprise. Pour aller plus loin dans la démarche, Synechron France se dotera en 2018 d'une Charte des Achats Responsables qui formalisera ses exigences RSE à l'égard des fournisseur·euse·s. »

Extraits de notre Charte Achat Responsable, relatifs à la sélection de nos fournisseurs et à notre éthique :

« Nous traitons nos fournisseur·euse·s avec honnêteté et respect et nous donnons les mêmes chances à tous et toutes, dans les phases de sélection comme dans l'attribution des affaires. Nous sélectionnons nos fournisseur·euse·s de manière transparente, équitable et impartiale en fonction de critères prédéfinis et objectifs. »

« Nos activités d'achat obéissent à des normes éthiques et professionnelles élevées. Nous nous interdisons d'accepter une quelconque rétribution, prestation ou avantage financier, direct ou indirect. De la même façon, Synechron France ne donne aucune gratification ou cadeau à destination de ses fournisseur·euse·s. Nous nous assurons que nos activités et intérêts personnels n'entrent pas en conflit avec ceux de Synechron France. Nous devons pouvoir prendre chaque décision de façon objective, dans le meilleur intérêt de l'entreprise. »

Ces engagements ne se limitent pas à des écrits. Nous les mettons en pratique ; par exemple, les cadeaux de fin d'année que nous envoyons à nos clients sont très raisonnables : chocolats et demi-bouteille de champagne pour l'année 2018.

